

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 144

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 214 de cet article, substituer aux mots :

« l'exposé des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6322-4)

Harmonisation rédactionnelle.